

## SEANCE DU 10 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 05/04/2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, MASSÉ, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRAULT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN, BERTIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, GRENAT, MAURICE, formant la majorité des membres en exercice.  
Conseillers absents : ALLUIN Jean-Bernard  
Conseillers votants : 14  
Secrétaire de séance : Monsieur David MASSÉ.

### **2014/22. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication appelée à siéger pour l'ouverture des plis dans le cas de marchés publics.

Cette commission est composée pour les communes de moins de 3 500 habitants :

- Membres ayant voix délibérative :
  - du Maire, Président
  - de 3 membres titulaires du Conseil Municipal
  - de 3 membres suppléants du Conseil Municipal
  
- Membres ayant voix consultative :
  - Le Receveur Municipal
  - Un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence et de la Consommation ;

Les membres du conseil municipal sont élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste des candidats :

Membres titulaires :

Guy MONTIER

David MASSÉ

Benoît VANDENDORPE

Membres suppléants :

Brigitte GRENAT

Maud BERTIN

Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

Après le vote à scrutin secret et selon les règles ci-dessus, sont élus,

Membres titulaires :

Guy MONTIER

David MASSÉ

Benoît VANDENDORPE

Membres suppléants :

Brigitte GRENAT

Maud BERTIN

Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

### **2014/23. Élection des délégués auprès des Syndicats Intercommunaux**

Suite au renouvellement des conseils municipaux et selon l'article L5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection, à scrutin secret, des délégués pour siéger au sein du Comité Syndical :  
Sont candidats et après le vote, sont élus :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE MAILLÉ-DRACHÉ-MARCILLY-NOUATRE :

- Délégués Titulaires : MM. Guy MONTIER – David MASSÉ – Claudy MAURICE
- Délégués Suppléants : Mme Maud BERTIN – M. Jean-Bernard ALLUIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE :

- Délégués Titulaires : MM. Benoît VANDENDORPE – David MASSÉ – Mme Maud BERTIN
- Délégué Suppléant : Mme Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA

SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE :

- Délégués Titulaires : M. Benoît VANDENDORPE – Mme Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA

SMICTOM DU CHINONNAIS :

- Délégué Titulaire : M. Claudy MAURICE
- Délégué Suppléant : Mme Caroline ANTOINE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE :

- Délégué Titulaire : M. Philippe DOREAU
- Délégué Suppléant : M. Gérard AMIRAULT

SYNDICAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'EPURATION ET LE SUIVI DES EAUX (Satese 37) :

- Délégué Titulaire : M. Guy MONTIER
- Délégué Suppléant : M. Gérard AMIRAULT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (Sicala 37)

- Délégué Titulaire : M. Guy MONTIER
- Délégué Suppléant : M. Philippe DOREAU

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS) :

Collège des élus : Délégué M. Philippe DOREAU

### **2014/24. Désignation des membres des Commissions Communales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres des Commissions Communales par un vote à scrutin secret.

Le Conseil Municipal fixe les commissions diverses qui ont été arrêtées comme suit :

Le Maire est Président de droit des commissions.

Sont candidats et après le vote, sont élus :

COMMISSION COMMUNICATION-INFORMATION

M. Thierry BRUNET, Maire

Mmes. Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE – Maud BERTIN

MM. Jean-Bernard ALLUIN – Gérard AMIRAULT – Benoît VANDENDORPE – Jean-Paul DURAND-MASSÉ – Philippe DOREAU – Guy MONTIER

COMMISSION VOIRIE – RESEAUX EAUX/ELECTRICITE

M. Thierry BRUNET, Maire

MM. David MASSÉ – Claudy MAURICE – Gérard AMIRAULT

COMMISSION ASSAINISSEMENT

M. Thierry BRUNET, Maire

MM. Guy MONTIER – David MASSÉ – Jean-Bernard ALLUIN

COMMISSION BATIMENTS – ENERGIES RENOUVELABLES

M. Thierry BRUNET, Maire

Mmes Brigitte GRENAT – Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA – Isabelle GUÉRIN

MM. Philippe DOREAU – Jean-Bernard ALLUIN – Benoît VANDENDORPE

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

M. Thierry BRUNET, Maire

Mmes Maud BERTIN – Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA

MM. Benoît VANDENDORPE – David MASSÉ

COMMISSION URBANISME- CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

M. Thierry BRUNET, Maire

Mmes Isabelle GUÉRIN – Brigitte GRENAT - Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA

M. Guy MONTIER – Claudy MAURICE – Gérard AMIRAULT

COMMISSION FETES – ANIMATIONS – SPORTS

M. Thierry BRUNET, Maire

Mmes Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE – Brigitte GRENAT- Isabelle GUÉRIN

M. Philippe DOREAU

GESTION PERSONNEL COMMUNAL

M. Thierry BRUNET, Maire

MM. Philippe DOREAU, David MASSÉ

GESTION CIMETIERE

M. Thierry BRUNET, Maire

Mme Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

M. Jean-Paul DURAND-MASSÉ

CANTINE SCOLAIRE : Membres de droit

Mme Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA

M. Benoît VANDENDORPE

CORRESPONDANT DEFENSE

M. Thierry BRUNET

**2014/25. Élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale**

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il convient de renouveler les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Marcilly-sur-Vienne.

Le décret n°95-562 du 6 mai 1995 fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement des C.C.A.S. ; le décret laisse au Conseil Municipal la liberté de fixer le nombre des membres du C.C.A.S. dans la limite d'un nombre maximum de huit membres élus et huit membres nommés (décret modifié n°2000-6 du 4 janvier 2000)

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à QUATRE le nombre des membres élus du C.C.A.S., le nombre des membres nommés sera donc de QUATRE.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste de candidats proposés :

Mme Isabelle GUÉRIN

M. Jean-Paul DURAND-MASSÉ

Mme Caroline ANTOINE

M. Gérard AMIRAULT

Après le vote à scrutin secret, sont élus :

Mme Isabelle GUÉRIN  
M. Jean-Paul DURAND-MASSÉ  
Mme Caroline ANTOINE  
M. Gérard AMIRAULT

#### **2014/26. Vote des taux d'imposition 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition pour 2014 dressé par les services fiscaux.

Après avoir pris connaissance des variations des bases d'imposition pour 2014 et des taux proposés,

Après avoir calculé le produit assuré pour l'année 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux cette année et de reconduire ceux votés en 2013 :

- |                            |         |                    |
|----------------------------|---------|--------------------|
| • Taxe d'Habitation        | 11.52 % | Produit = 54 202 € |
| • Taxe Foncière (bâti)     | 15.42 % | Produit = 44 579 € |
| • Taxe Foncière (non bâti) | 35.25 % | Produit = 18 119 € |

Ce qui donne un produit fiscal attendu de **116 900 Euros**.

#### **2014/27. Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- Alinéa 3 : de procéder, dans les limites de 200 000 Euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a) de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Alinéa 6 : de passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Alinéa 8 : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Alinéa 9 : d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Alinéa 16 : d'intenter au nom de la commune les actions en justice où défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de première instance d'appel et de cassation.

- Alinéa 20 : de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 Euros.

Ces délégations s'exerceront sous le contrôle du Conseil Municipal et le Maire devra rendre compte des décisions qu'il aura prises dans ces domaines, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal (Article L2122-23 du C.G.C.T.)

#### **2014/28. Indemnité de conseil au Receveur Municipal**

Le Conseil Municipal

**Vu** l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

#### **DECIDE**

d'accorder à Monsieur Sébastien FOURMY, receveur de la collectivité, l'indemnité de conseil au taux plein calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et l'indemnité pour la confection des documents budgétaires.

Les crédits correspondants seront régulièrement ouverts à l'article 6225.

#### **Informations**

- Passage de « La Roue Tourangelle » course cycliste le dimanche 27 avril avec caravane publicitaire et exposition de voitures anciennes sur le parking de l'école.
- Le club « Gym sourire » organise une randonnée pédestre le dimanche 27 avril 2014. Les inscriptions débuteront à 14 h devant l'école.
- Fête de l'eau le 17 mai avec vin d'honneur à 18 h, « Marcelle et Marcel » en animation musicale et une exposition sur les lavoirs.
- Les « Pussifolies » mettent à disposition un de leurs tableaux pour la commune pendant la saison estivale.
- Une enseigne « Liberté-Egalité-Fraternité » métallique sera apposée à la Mairie par le fournisseur BERTON de Parçay-sur-Vienne après validation de son devis.
- Prochaine réunion de conseil : Lundi 28 avril à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.  
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

*Le Maire*<sup>1</sup>  
*Thierry BRUNET*

<sup>1</sup> Le présent extrait du registre, sans la page 6/6 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

**Séance du 10 avril 2014 : liste des délibérations et tableau des visas**

- 2014/22. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication
- 2014/23. Élection des délégués auprès des Syndicats Intercommunaux
- 2014/24. Désignation des membres des Commissions Communales
- 2014/25. Élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale
- 2014/26. Vote des taux d'imposition 2014
- 2014/27. Délégation du Conseil Municipal au Maire
- 2014/28. Indemnité de conseil au Receveur Municipal

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	